

**LA PRODUCTION DE LA VILLE SUR LES MARGES : LE CAS
DE LA VILLE DE ZIGUINCHOR (SÉNÉGAL)**

Papa SAKHO*, Oumar SY**, El Hadji Balla DIÈYE*** et Tidiane
SANÉ****

INTRODUCTION

À la fin des années 1990, Bertrand et Dubresson (1997) distinguaient dans l'évolution de la recherche urbaine en Afrique subsaharienne la plus grande attention accordée aux petites et moyennes villes à partir des années 1980. Elle intervenait dans un contexte marqué par la place accordée à la décentralisation et au développement local par la coopération internationale dans la gestion des établissements humains des pays du sud (Totteet *al.*, 2003 ; Crousse et al., 1986 ; Hesseling 1990 ; Le Bris et al. 1982).

Les chercheurs dont les géographes devaient tenir compte de « ce prêt-à-penser mondial » (Bertrand et Dubresson 1997 : 11). Mais il ne fallait pas pour autant « lâcher la proie pour l'ombre » (Sautter 1982), c'est-à-dire, la ville pour la commune (Totté 2003). Se situer en amont du processus suppose ainsi, pour le géographe, d'interroger la dynamique interne de l'espace produit par les acteurs de la ville pour appréhender les enjeux et mutations. L'article s'inscrit dans cette posture de recherche.

* Université Cheikh Anta DIOP, Dakar, Sénégal

** Université Assane SECK, Ziguinchor, Sénégal

*** Université Assane SECK, Ziguinchor, Sénégal

**** Université Assane SECK, Ziguinchor, Sénégal

En Afrique subsaharienne, l'une des régions du monde qui enregistre les taux de croissance les plus élevés du monde, la dynamique urbaine se manifeste, entre autres, par l'étalement urbain (Vennetier 1989). Ainsi, les périphéries urbaines, lieux de cohabitations et d'usages des acteurs citadins et ruraux en compétition dans sa mise en valeur, offrent un terrain d'investigation pour appréhender la production de la ville dans ses marges. « La marge urbaine [...] une construction spatiale et sociale qui permet de mieux comprendre le développement urbain » telle que définie par Sierra et Tadié (2008) s'avère être une entrée pertinente pour analyser le jeu des acteurs. Car, si « elle porte l'idée de bordure et donc de périphérie métrique par rapport à un centre urbain à plusieurs échelles (péricentre, quartier périphérique, périurbain), ... elle est [...] un espace central inscrit dans des relations de pouvoir qui la placent dans une relation de domination » (Sierra et Tadié, *ibid.*).

Comment, en Afrique subsaharienne et en particulier au Sénégal, la ville se produit-elle dans ses marges ? Quelles sont les stratégies des acteurs dans l'intégration urbaine des marges ? Comment le jeu des acteurs s'imprime-t-il sur le processus ?

Le choix de Ziguinchor pour répondre au questionnement présente un double intérêt. Le premier est sa situation géographique particulière dans une région isolée par la césure de la Gambie, enclavée mais riche de ses atouts naturels et transfrontalière en conflit depuis 1982 (Dieng, 2008 ; Gueye 2014). Le second est un site contraignant des villes d'eau carbâtée sur les berges du fleuve Casamance. Les investigations ont intéressé un échantillon de trois quartiers de la périphérie méridionale : Kénia au sud et Diabir au sud-ouest et Kandialangau sud-est de la ville (Fig 1).

La démarche de collecte et d'analyse des données combine l'approche quantitative et qualitative. Les enquêtes ont été réalisées en 2015. L'enquête ménages a porté sur un échantillon de 206 ménages tiré sur une population mère de 1373 ménages, au pas de sondage de 1/6. Le questionnaire administré aux chefs de ménages portait sur les caractéristiques du ménage, les motivations et modes d'acquisition de la parcelle, la nature des transformations du bâti, la mobilité quotidienne,

les mutations observées dans la zone, notamment. L'enquête qualitative a été réalisée sous forme d'entretiens individuels semi-directifs. Les cibles comprenaient les différents acteurs institutionnels de la ville (Directeur régional de l'urbanisme, Conservateur de la propriété foncière, maires et conseillers des communes de Ziguinchor et de Niaguis¹). Le guide d'entretien s'intéressait à l'étalement, aux perspectives de développement de la ville et aux enjeux du récent Acte 3 de la décentralisation de 2013.

Les matériaux issus du traitement statistique, cartographique et de l'analyse des discours ont été mobilisés pour mener la réflexion construite autour de trois axes. Le premier identifie les fondements de la marginalité de la périphérie urbaine méridionale de Ziguinchor. Le deuxième analyse le jeu des acteurs et le troisième fait ressortir les signes et conséquences de l'intégration des marges dans la ville.

1. LES ENJEUX DE LA PÉRIPHÉRIE MÉRIDIONALE DE ZIGUINCHOR

Ziguinchor, principale ville du Sud du Sénégal est marquée par son dynamisme démographique et son expansion spatiale récente. La population a été multipliée par trois en 40 ans. Selon les résultats des recensements, sa population est passée de 69700 habitants en 1976 à 205294 habitants en 2013 (ANSD, 2014). Parallèlement en 30 ans, son périmètre communal qui s'est accru de 25% passant de 3400 ha en 1972 à 4450 ha en 2002 est actuellement débordée par la ville. La situation géographique de la ville, un contexte de crises économique et politique et les contraintes de son site vont faire de sa périphérie méridionale un espace convoité.

¹ Ancienne communauté rurale érigée en commune en 2014 suite à la communalisation universelle introduite par l'Acte III de la décentralisation.

1.1. Une croissance urbaine sous contraintes géographiques et géopolitiques

La situation géographique dans une région isolée, enclavée et transfrontalière a imprimé trois traits particuliers à l'évolution de Ziguinchor par rapport à celle des autres villes du pays.

Le premier est un rôle polarisateur sur l'économie régionale forgé à l'abri de l'influence des grandes villes du pays comme au Sénégal oriental (Chéneau-Loquay, Lombard, Ninot 1999 ; Sakho 2000). En 2006, sur les 15 commerçants grossistes qui animent les échanges de la région, les 10 étaient installés à Ziguinchor (Dieng 2008 : 145). Au poids économique s'ajoute son statut administratif de capitale régionale avec ses infrastructures sanitaires, scolaires et universitaires et culturelles qui renforcent son attrait sur les populations.

Le deuxième est son évolution, depuis sa fondation au milieu du XVII^{ème} siècle, indissociable de l'histoire géopolitique mouvementée de la Basse-Casamance qui en a fait une ville-refuge². Les conséquences sont d'importants mouvements de population qui ont affecté l'évolution démographique de la ville de Ziguinchor (Robin et Ndione 2006 ; Marut 2010). En témoigne l'accroissement soutenu de la population, de 44% dans la période 1976-1988 au début des crises politiques et des sécheresses (Dieng 2008 : 132) (Tableau 1) et presque d'autant les deux périodes suivantes réunies (Tableau 1).

Tableau 1 : Évolution de la population de la ville Ziguinchor de 1976 à 2013

Date	1976	1988	2002*	2013**
Population	69700	124500	155575	205294

² Comptoir portugais en 1645, Ziguinchor se transforma progressivement avec l'installation française en 1886 en un gros bourg, puis en une ville plus tard (Trincaz, 1984), la contestation de l'ordre établi qui date de la période coloniale est passée à l'indépendance du Sénégal de mouvements de protestations populaires à une guérilla à partir de 1982 (Dieng 2008 : 68). La région subit également depuis les années 1970 les contrecoups des crises politiques en Guinée et Guinée-Bissau.

Source : *ANSD, répertoire des localités 2002 ; ** ANSD, 2015.
 Projection de la population,

L’apport migratoire reste encore conséquent. Les citoyens nés hors de la ville sont plus de 53% en 1973 (Bruneau 1979) et encore 43,7% de la population en 2007 (Dieng, 2008 ; Sy et al, 2011).

Le troisième est le site. Les terrains marécageux des marigots Boutoute à l’Est et Djibélor à l’Ouest poussent la ville à s’étendre progressivement sur les terrasses du plateau de Néma vers l’aéroport aménagé sur le sommet³ (Fig 1).

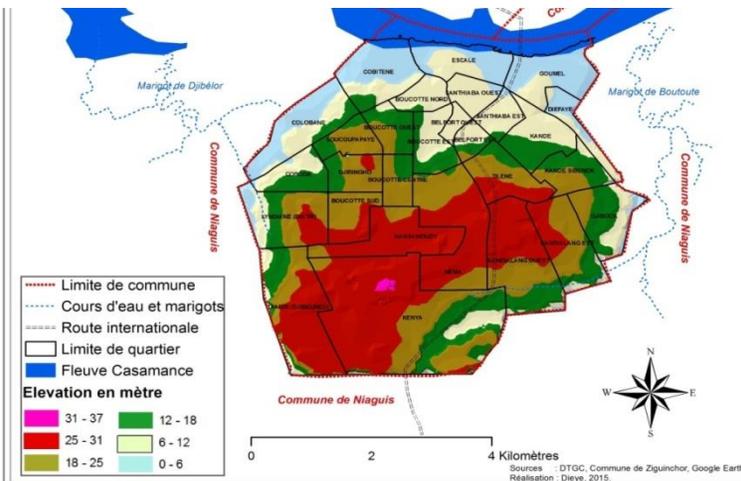


Figure 1: Commune de Ziguinchor : une expansion contrainte par un site de ville d’eau.

En conséquence, les flux de migrants et réfugiés ont comme réceptacle obligé la périphérie méridionale (Dieng, 2008 ; Robin et Ndione, 2006 ; Sy et Sakho, 2013). Ils y constituent un peu plus du tiers des ménages (36%).

³D’ailleurs l’expérience d’aménagement des terrains marécageux de Goumel et Diéfaye est assez édifiante des difficultés de leur assainissement (Sy et Sané, 2011).

1.2. Les quartiers méridionaux, un espace au centre de multiples convoitises

À l'apport migratoire s'ajoute celui des mobilités résidentielles intra-urbaines. En 2015, plus de la moitié (58%) des ménages vient de la ville elle-même. Ils y sont attirés par un coût du foncier et des loyers plus accessibles ou contraints par la récurrence des inondations des bas quartiers péricentraux (Sy et *al.*, 2012). Signe de cet afflux de nouveaux résidents, entre 2002 et 2009, le nombre de ménages à Kandialang s'est accru au rythme moyen annuel de 8,1% et celle de Lyndiane à 12%. Plus des 2/3 des ménages résidents (68%) ne s'y sont installés que depuis 2000 (Figure 3).

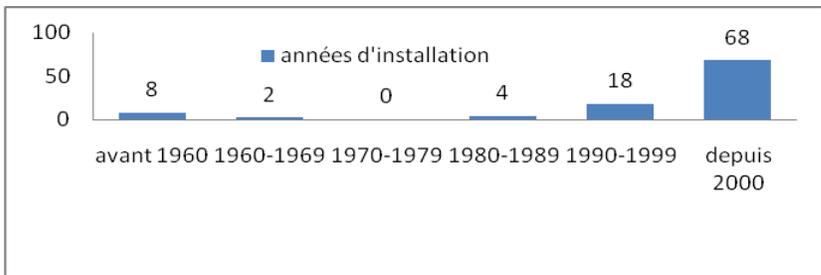


Fig. 3 : Répartition des ménages selon la période d'installation à la périphérie Sud de Ziguinchor (%)

En sus des convoitises résidentielles, la périphérie méridionale est dans le cadre du développement de la ville, le site de plusieurs équipements structurants réalisés ou cours, publics et privés⁴.

⁴ Parmi les équipements, on peut citer l'hôpital psychiatrique au quartier Kenya, l'Université Assane Seck, la cité résidentielle de la Société Nationale HLM en 2011, l'orphelinat de l'ONG AMA et le groupe scolaire turc Yavuz Sélim sont entièrement ou en cours de réalisation. D'autres comme les « Parcelles Assainies » sur 150 ha (2000 parcelles), une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) de 3000 parcelles de SN HLM et un pôle urbain sur 100 ha à Diabir et, le lotissement de Kantène au Sud-Est de la ville y sont également projetés. Il est aussi le site d'une unité de transformation de fruits « Kadjamor » est implantée à Kandialang en 2009 et une autre de production de vinaigre de mangue à Kénya en 2010 pour valoriser les productions agricoles locales.

Ainsi, naguère isolés de la ville par l'insécurité⁵ et occupés par des populations autochtones enracinées dans leurs us et coutumes, les quartiers méridionaux deviennent un « espace central » dans le jeu des acteurs de la ville à partir du début des années 2000.

2. LE JEU DES ACTEURS

Dans le jeu des acteurs, chacun se prévaut d'une légitimité reconnue, négociée ou contestée : le droit régalien pour institutions étatiques déconcentrées, le pouvoir de gestionnaire du territoire communal que confère la loi sur la décentralisation pour les collectivités locales, le droit à la ville pour les candidats au logement, la liberté d'entreprendre pour les entrepreneurs visibles et invisibles et les us et coutumes pour les autochtones.

2.2. Les acteurs privés

Ils comprennent les candidats au logement locatif et privatif, les entrepreneurs formels comme informels, agents économiques de la production de logements et les autochtones dépositaires coutumiers des terrains convoités.

Les candidats au logement

La périphérie signifie un logement moins cher pour les plus démunis ou un meilleur cadre de vie pour les plus nantis. La mobilité résidentielle et l'afflux d'agents de l'État et du secteur privé dans le cadre du programme « Pôle de Développement de la Casamance »⁶ et les autres programmes et projets de « reconstruction » de la région ont

⁵ Les quartiers de Diabir, Lyndiane et Kandialang étaient considérés comme des bases arrière pour les combattants du Mouvement des Forces Démocratiques de Casamance (MFDC). Ils étaient le théâtre d'opérations militaires jusqu'à la fin des années 2000. Ils ont été sécurisés par la suite par l'armée.

⁶ « C'est un projet d'appui au développement d'une agriculture commerciale à travers l'approche chaîne de valeurs qui vise à : (i) accroître la productivité agricole dans les filières agricoles ciblées en faveur des jeunes et des femmes et (ii) améliorer l'accessibilité des zones rurales ciblées en Casamance» http://www.pfdc.sn/web/centr.php?page=p_objetf consulté le 14/08/2016. Le volet désarmement, démobilisation et réinsertion est aussi pris en compte.

boosté le marché de l'immobilier locatif que du foncier alimenté par les transactions individuelles et celles des coopératives d'habitat⁷.

Les entrepreneurs privés

La forte hausse de la demande en logement a fait du marché de l'immobilier un placement assez sûr pour les entrepreneurs. Ils sont d'un côté, les sociétés de promotion immobilière, les institutions bancaires et financières. Les banques commerciales ont investi le secteur par la promotion de l'épargne-logement à la suite de la Banque de l'Habitat du Sénégal (BHS) dédiée par l'État au financement de l'habitat.

De l'autre, les entrepreneurs individuels les plus actifs sont les Peuls originaires de la République de Guinée installés à Ziguinchor depuis quelques générations, beaucoup de grands commerçants originaires des autres régions du pays et des fonctionnaires à la retraite. Mais, depuis peu, la figure du migrant international « bâtisseur » / « promoteur immobilier » décrite dans certaines localités sénégalaises et d'ailleurs en Afrique de l'Ouest (Bertrand, 2009 ; Tall, 2009) s'observe aussi à Ziguinchor. Pour certains émigrés, les revenus permettent de prendre en charge les besoins de la famille.

Les autochtones

En milieu diola, l'accès à la terre était gratuit et relevait d'une gestion communautaire à l'image des pratiques à Diabir jusqu'à une période récente⁸. Une fois les opérations de lotissement réalisées, les autochtones vont commencer à saisir les opportunités de la plus-value de la régularisation foncière. Certains vont vendre leurs terres pour se constituer un capital de 2 à 3 millions de francs CFA pour une parcelle de 200 à 300 m². D'autres en vendent une partie afin d'améliorer ou

⁷ On dénombrait 80 coopératives d'habitat dans la ville de Ziguinchor en 2010 comme celles des émigrés ressortissants de la Casamance en Europe, des agents de l'administration (SOFORAL) et du personnel de l'Université Assane Seck de Ziguinchor qui a déjà obtenu un terrain de 1,42 ha à Kenya.

⁸ De manière consensuelle, la communauté villageoise s'était accordée à ne louer ni vendre des terrains jusqu'aux opérations de lotissement et de restructuration du quartier en 1995. Ensuite la présence de témoins est devenue la règle pour toute location.

construire un nouveau logement. C'est le cas de 20% chefs de ménage qui ont eu à transformer ou à construire une nouvelle habitation dans la décennie 2000-2010 (Sidibé, 2011). Les objectifs sont selon le cas, améliorer la valeur marchande du logement à des fins spéculatives ou augmenter la capacité d'accueil pour la famille élargie.

2.3. Acteurs institutionnels

Les entrepreneurs privés sont en principe encadrés par les normes et règles et accompagnés par les acteurs institutionnels. Normes et règles sont formalisées dans les textes qui fixent les prérogatives et compétences de chaque acteur et les procédures et les espaces concernés à savoir, notamment, la loi sur le domaine national (Rép. du Sénégal 1964), le Plan Directeur d'Urbanisme et la loi portant code des collectivités locales (Rép. du Sénégal 2013). La course vers le foncier s'accompagne de morcellements et ventes illégaux et d'occupation de zones *non aedificandi* et d'espaces publics.

Services centraux et déconcentrés de l'État

Le Plan Directeur d'Urbanisme (PDU) étant caduc depuis 2003, les tentatives de sa réactualisation en 2006 n'ont pas abouti. Les services techniques déconcentrés sont aujourd'hui désarmés pour anticiper les impacts urbanistiques et environnementaux : risques d'effondrement d'immeubles et sanitaires liés au non-respect des normes de construction et d'assainissement, dégradation des écosystèmes des zones humides, etc.

De surcroît, depuis l'application de la loi de 2013 portant sur les collectivités locales communément appelée « Acte III de la décentralisation », les responsables de ces dits services sont dans l'expectative. Pour cause, les domaines tels que l'urbanisme et l'environnement sont parmi les compétences transférées aux Communes. Par exemple, dans le sous-quartier de Néma jouxtant l'aéroport des immeubles à R+3 y sont construits alors que la réglementation n'autorise que la construction d'immeubles à R+2, pour des motifs de sécurité.

La Commune de Ziguinchor, comme celles des villes régionales dynamiques : étendre le périmètre communal pour répondre à la demande

En effet, la Commune a en charge la gestion urbaine dont les opérations de lotissements et d’affectation des parcelles. Pour répondre aux besoins en terrains constructibles, elle a d’abord soutenu et obtenu en 1972 l’intégration des villages de Kandialang, Kénya et Diabir pour porter le périmètre communal de 3400 ha à 4450 ha en 2002. Après avoir épuisé ses réserves foncières en aménageant au cours des années 1990 les terrains marécageux, elle défend aujourd’hui le projet d’extension du périmètre communal à 8822 ha au dépend de la commune de Niaguis. (Fig. 4).

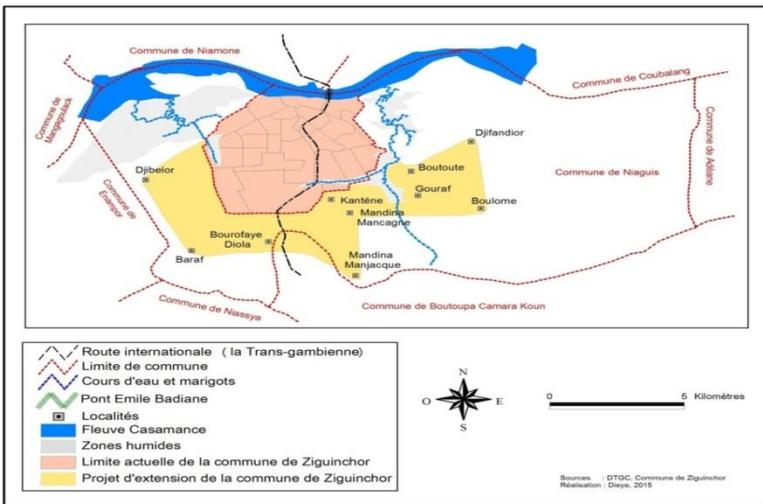


Fig. 4 : Projet d’extension de la commune de Ziguinchor vers celle de Niaguis

Toutefois, la situation de la Commune ne lui est pas spécifique, elle est vécue par celles des autres capitales régionales : Thiès, Saint-Louis, Mbour, Kolda entre autres.

Une cohabitation heurtée avec les Communes limitrophes autour des marges

Mais les autorités communales de Niaguis peu favorables à un tel projet, ont pu faire adhérer les chefs de villages et les populations à leur cause en invoquant les pertes de recettes et les expropriations sans indemnités vécues à Bourofaye Diola⁹. Pour « marquer son territoire », la commune procéderait à des affectations de parcelles d'habitation, parfois sans lotissement préalable. Par ailleurs, le projet d'intercommunalité qui avait servi de base programmatique pour les élections municipales de 2013 n'a pas survécu aux ambitions personnelles des maires des deux communes. Mais cette situation conflictuelle sur les marges de la ville de Ziguinchor est vécue par Thiès avec Fandène, Mbour avec Malicounda, Kolda avec Sarré Keur El hadji ou encore Saint-Louis avec Gandon.

En somme, le jeu des acteurs mû par une « faim de terres » a généré un certain dessein d'intégration urbaine de la périphérie de Ziguinchor.

3. VERS L'INTÉGRATION URBAINE DE LA PÉRIPHÉRIE MÉRIDIONALE

Les signes de l'intégration urbaine sont d'abord la plus-value foncière et ses corollaires à savoir le morcellement et la densification de l'habitat, ensuite une plus grande accessibilité des ressources de la ville et enfin, les mutations paysagères.

3.1. Plus-value foncière et immobilière et accessibilité des ressources de la ville accrues

Un des facteurs majeurs de la plus-value foncière et immobilière dans la périphérie Sud de Ziguinchor est la création à Diabir d'une université en décembre 2006. Les besoins croissants en logement des

⁹Ziguinchor serait intéressée par leurs terres de culture et les taxes perçues sur la centrale électrique de Boutoute et les carrières de Djifanghor, sises dans le périmètre communal de Niaguis. De même, la décharge publique d'ordures de la ville de Ziguinchor et une usine de construction de pavés sont implantées sur les terres de culture des populations de Bourofaye Diola dans la Commune de Boutoupa Camara Kounda sans être indemnisées.

personnels et étudiants liés à sa montée en puissance se sont répercutés sur le marché foncier et immobilier.

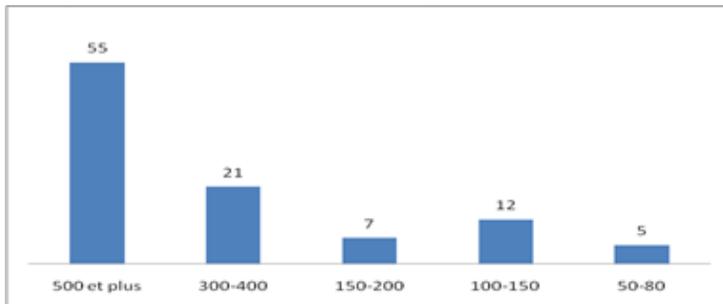
Ainsi, une parcelle de 150 m² qui coûtait moins de 300 000 francs CFA¹⁰ avant la création de l'Université est vendue en 2015 entre 4 et 5 millions de F CFA. Le logement locatif suit la même tendance. L'appartement de 3 chambres et salon passe dans la même période de 20 000F CFA à 100 000F CFA).

La multiplication des infrastructures et équipements sociaux notamment à partir de 2000 y a permis d'améliorer l'accès aux services urbains et une plus grande mobilité. En plus de l'accessibilité aux modes transport mécanisés (vélo, moto, voiture), les quartiers jouissent depuis peu de la desserte par le transport collectif urbain¹¹.

Les opérations de lotissement et de restructuration sont sources de sécurité foncière. Parmi les chefs de ménages qui se déclarent « propriétaires », 55% sont détenteurs d'un permis administratif d'occuper.

3.2. Mutations paysagères : une intégration urbaine synonyme de risques

Trois mutations paysagères majeures se dégagent. Les parcelles de grande taille (plus de 500 m²) qui laissent de plus en plus la place à des parcelles de petite taille. Seuls un peu plus de la moitié des ménages (55%) en disposaient encore en 2015. (Fig. 5).



¹⁰ Franc de la Communauté Financière Africaine. 1 euro = 655,957 F CFA.

¹¹En effet, depuis Février 2015, un service de transport urbain de GIE de transporteurs soutenus par l'Etat assure ladesserte de certains quartiers périphériques de la ville.

Fig. 5 : Répartition des ménages selon la taille des parcelles (m²) dans la périphérie sud de Ziguinchor (%)

Les espaces naturels et agricoles reculent avec la reconversion d'usage des aménagements rizicoles traditionnels diolas et des vergers apparus au cours des années 1970-1980 (Sy, 2011) et l'occupation de la mangrove et des mares saisonnières. L'architecture de type moderne côtoie le traditionnel. En 2015, au moins le 1/5 des ménages ont transformé leur logement au cours de 5 dernières années : 30% à Kandialang, 22% à Lyndiane et 18% à Diabir (Photo 1 et 2).



Photo 1 : Des bâtiments à usage locatif dans un sous quartier de Néma (Sy 2015)

Photo2 : immeuble en cours de finition dans un champ débarrassé de ses cultures en septembre 2014. (Sy, 2015).

L'intégration urbaine pose la question des risques liés à la perturbation du fonctionnement de l'écosystème naturel des bas-fonds et du système d'approvisionnement en produits alimentaires de la ville.

CONCLUSION

L'évolution de la ville de Ziguinchor est marquée à bien des égards par les spécificités locales. Un contexte historique mouvementé a accéléré son évolution démographique. Un cadre naturel est plus contraignant pour son évolution spatiale que celui d'autres villes. Les autochtones dans ses marges fortement attachées à leurs terres manifestent plus ou moins violemment une légitimité au nom de leurs droits coutumiers.

Néanmoins Ziguinchor s'avère bien semblable à toutes les villes régionales dynamiques sénégalaises. Ici comme ailleurs, les acteurs privés sont caractérisés par la diversité, la dualité des stratégies, formelles ou informelles puisant leurs moyens d'action dans les normes et règles ou se jouant des opportunités légales ou illégales des marges pour accéder aux ressources de la ville. Les acteurs institutionnels, quant à eux, ont du mal à exercer leurs prérogatives, notamment la demande en terrains constructibles du fait de réserves foncières insuffisantes pour la commune et le contrôle du respect des normes et règles d'urbanisme pour les services déconcentrés.

Ainsi le jeu des acteurs s'imprime sur un double processus, à savoir une intégration urbaine des périphéries par phagocytage des territoires limitrophes et unempiétement du bâti sur les espaces naturels et une insertion faite de tentatives d'adaptations aux conditions de la ville formelle.

Il apparait au bout de ces réponses aux questions que l'on se posait la nécessité de poursuivre la réflexion vers deux directions.

La première est la cohabitation entre les collectivités urbaines et rurales attenant sachant que villes dynamiques sont appelées à s'étendre alors leur territoire est géographiquement compris dans les territoires ruraux remarquables par la stabilité de leurs limites. Si

l'intercommunalité est souvent évoquée pour résoudre des problèmes territoriaux, cela voudrait-il dire que toutes les villes régionales sont assujetties à signer avec les communes des territoires ruraux voisins des contrats d'inter communalisation ?

La deuxième est le devenir des villes dynamiques comme Ziguinchor face aux risques de fracture sociale et de dégradation environnementale d'une intégration urbaine des marges répondant uniquement aux besoins en terrains constructibles.

BIBLIOGRAPHIE

ANSD., Rapport définitif : Recensement Général de la Population, de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Elevage (RGPHAE). Dakar, Ministère de l'Economie et des Finances, 2014.

BERTRAND M., « Migrants internationaux dans les villes ouest-africaines : de sur-visibles à contestés », in *Politique africaine*, n° 114, p. 156-170, 2009.

ERTRAND M., DUBRESSON A., « Introduction : Revisiter les petites et moyennes villes d'Afrique noire », in BERTRAND M., DUBRESSON A., (éds), *Petites et moyennes villes d'Afrique noire*, Karthala, Paris, 1997.

BRUNEAU (J.C.), Ziguinchor en Casamance : une ville moyenne du Sénégal, Travaux et documents de géographie tropicale Volume 36. Centre d'études de géographie tropicale, CNRS, 1979.

CHENEAU-LOQUAY A., LOMBARD L., NINOT O., Réseaux de communications et territoires frontaliers en Afrique : les limites d'une intégration par le « bas », XVème Journées de l'Association Tiers-Monde, Béthune, 27-28 mai, 1999.

CROUSSE B, LE BRIS E., LE ROY E., *Espaces disputés en Afrique noire : pratiques foncières locales*. Paris, Karthala, 1986.

DIENG M., Réseaux et systèmes de télécommunications dans une région périphérique du Sénégal : Ziguinchor en Casamance. Bordeaux, Thèse de géographie, Université Michel de Montaigne Bordeaux III, 2008.

GUÈYE D. D., Transferts immatériels et migrations Sud-Sud : Quel impact sur le développement local en Casamance, Gambie et Guinée-Bissau ? Rapport de recherche, Observatoire ACP sur les migrations, OIM, Bruxelles, 2014.

HESSELING G, Urban land conflicts and the administration of justice in Ziguinchor, Senegal. *Review of Development Studies*, Vol 3 1990/91, pp. 13-29.

LE BRIS E., LE ROY E. et LEIMDORFER F., (eds), *Enjeux fonciers en Afrique Noire*, Paris, Karthala, 1982.

MARUT J-C., *Le conflit de Casamance. Ce que disent les armes*. Karthala, Paris, 2010, 420p.

REPUBLIQUE DU SÉNÉGAL., Loi n° 2013-10 du 28 décembre 2013, portant Code général des Collectivités locales, Dakar, *Journal Officiel*, 2013, 44p.

RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL, Loi n° 64-46 du 17 juin 1964 relative au Domaine National, *Journal Officiel* n° 3690 du 11 juillet 1964, p 905 et suivantes, 1964.

ROBIN N., NDIONE B., L'accès au foncier en Casamance : L'enjeu d'une paix durable, IRD/Handicap International, 2006, 15p.

SAKHO P., Villes, réseaux et activités non agricoles au Sénégal Oriental et en Haute Casamance. Rapport de recherche Convention UCAD-SODEFITEX-IRD, Dakar, PSO, UCAD, 2000.

SAKHO P., L'évolution des escales ferroviaires du Bassin arachidier oriental (Sénégal). Dakar, Université Cheikh Anta Diop de Dakar, Thèse de doctorat de 3ème cycle de géographie, 1991.

SAUTTER G., Introduction, Bulletin de la société languedocienne de géographie (Les grandes villes africaines), tome 16, N° 1-2, 1982, p. 7-17.

SIDIBÉ M., Enjeux fonciers en zone périurbaine : composition et recomposition spatiale dans la périphérie Sud de Ziguinchor. Mémoire de maîtrise, UCAD, Dakar, 2011, 108p.

SY O., « L'agriculture urbaine dans la ville de Ziguinchor : enjeux, contraintes et perspectives », in *Across Disciplinary Boundaries*, N°2, 2011, p. 289-304.

SY O., et SAKHO P., « Dynamiques des paysages périurbains de la ville de Ziguinchor au Sénégal ». In *Carrefour Africain de Recherche et d'Echanges pour le Développement*, vol 5, N° 1 et 2, 2013, p. 164-186.

SY O., et SANÉ T., « Périurbanisation et vulnérabilité dans la ville de Ziguinchor (Sénégal) : le cas du quartier Goumel », Colloque international Fès, Aménagement périurbain : processus, enjeux, risques et perspectives, Fès, 2011, p. 139-151.

SY O., SANÉ T., et DIÈYE E H B., « La vulnérabilité de la ville de Ziguinchor face aux inondations ». In : *Territoires d'Afrique*, n°3, 2012 p. 48-58.

TOTTE M., DAHOU T., BILLAZ R. (Dir.), *La Décentralisation en Afrique de l'ouest : Entre politique et développement*. Cota / Karthala / Enda Graf, 2003, 408 p.

TRINCAZ P X., *Colonisation et régionalisme*, Paris, Editions de l'ORSTOM, Collection « Travaux et documents. », n°172, 1984, 259p.

VENNÉTIER P, Centre, périphérie et flux intra-urbains dans les grandes villes d'Afrique noire, in *Annales de Géographie*, t. 98, n°547, 1989, p. 257-285.